CAP Nationale de Mutation des agents de catégorie C
du 11 avril 2019
Déclaration liminaire de la CGT Finances Publiques

Sans attendre les conclusions du grand débat national notre Ministre continue d'afficher clairement sa volonté de réduire la pression fiscale et de diminuer en conséquence le nombre de fonctionnaires parce que le mot d'ordre général reste le même. Il faut réduire la terrible dette destructrice de l'économie française.

Pour la CGT Finances Publiques les choses ne sont pas si simples.

En effet La dette publique de la France atteint aujourd'hui 2 322 milliards d'euros, ce qui représente 99 % du PIB. Faut-il pour autant s'alarmer et céder aux sirènes qui réclament sa réduction à marche forcée? Pas si sûr. Ce niveau est certes plus élevé que la moyenne européenne (81 %) mais il n'a rien d'exceptionnel comparé aux pays voisins (98 % en Espagne, 106 % en Belgique, 133 % en Italie) et il est inférieur à celui des États-Unis (105 %) ou du Japon (253 %). Aucune étude ne démontre en outre qu'il existe un lien entre le niveau de la dette publique et la situation économique d'un pays : l'Argentine est en pleine crise avec une dette publique à 55 % du PIB alors que le Japon vit très bien avec la sienne. Ce spectre agité sans cesse n'a aucun autre but que de réduire la part de l'Etat dans le pays et de transférer un maximum de service public vers le privé. Ces transferts et cette destruction du service public notre ministre s'y emploie à marche forcée. Les réformes annoncées du statut de la fonction publique sont là pour l'y aider. Agents de la DGFIP nous le sommes encore mais pour combien de temps?

Concernant la DGFIP

Aujourd'hui, l'objectif des pouvoirs publics est simple : Externaliser, privatiser et abandonner des missions, supprimer des emplois, réduire par quatre le nombre des implantations, limiter l'accueil du public aux contacts dématérialisés, abattre notre statut, détruire le service public et ainsi, mettre à mal l'égalité de traitement des citoyens.

Depuis le début de l'année la destruction de notre administration se fait selon deux axes:

– la fin de la séparation ordonnateur comptable, le but est de donner des agents de la DGFIP aux collectivités, en vue de leur intégration dans des agences comptables dépendant de la fonction publique territoriale ou hospitalière. Cela n'a pas été un grand succès pour cette première année. Mais une grande braderie est déjà prévue l'année prochaine afin d'accélérer les transferts en facilitant grandement les

conditions d'accueil dans les collectivités.

– La géographie revisitée, en prétendant offrir un service de proximité plus important (augmentation des points d'accueil implantés en dehors des services) en tout cas c'est comme cela que la réforme est en train d'être vendue aux élus locaux. La réalité est tout autre. Ces points d'accueil seront au rabais et assurés une à deux demi journée par semaine.

Dans les faits, le démantèlement de notre administration est en marche. C'est la fermeture des trésoreries, concentration de services, déplacement d'agents. Tout cela afin de concentrer les agents pour réduire les coûts de fonctionnement et faciliter les futures suppressions de nos missions.

C'est la majorité des résidences administratives qui vont être fermées et le nombre d'emplois supprimés -entre 18000 et 25000- donne le vertige.

Les agents ont vu clair dans le jeu de l'administration et ils ont compris les dangers qui pesaient sur eux. Ils ont été un tiers à être en gréve le 14 mars avec des pics importants là où les projets de géographie revisitée sont connus. Et ils étaient nombreux à participer à la manifestation devant Bercy le 28 mars. Partout en province les mobilisations sous diverses formes continuent. Les agents ne veulent pas de ces réformes qui sont la mise à mort du service public tel que nous le connaissons.

La CGT Finances Publiques Revendique:

– L'abandon du plan de déconcentration de proximité (ex géographie revisitée)

– L'arrêt du démembrement de la DGFIP

– L'arrêt des suppressions d'emplois et embauche sous statut à la hauteur des besoins des services.

– Le maintien de nos statuts garant de notre neutralité et de notre expertise et faisons tomber le projet de transformation de la fonction publique.

– La revalorisation de nos rémunérations et en priorité de la part salariale

Les collègues du 31 sont en lutte depuis fin janvier pour défendre nos droits et notre statut. L'administration a tenté de les dissuader en assignant une quarantaine de collègues au Tribunal Administratif. La CGT Finances Publiques ne peut que se féliciter que la justice reconnaisse les droits des agents à agir, à prendre en main leur avenir et à faire entendre leurs revendications. Elle n'admettra aucune forme de discrimination ou de sanction à l'encontre des collègues concernés.

La CGT Finances Publiques dénonce l'attitude de la direction qui préfère la répression à la négociation. Ce n'est pas par l'intimidation que la direction doit répondre . Plus que jamais mobilisons nous tous dans l'unité.

<u>Les règles de gestion</u>

A la suite de la fusion des administrations de la DGI et du Trésor Public, les règles de gestion ont été construites et négociées durant plus de deux longues années pour aboutir notamment à un système d'affectations/mutations unique.

Depuis 2015, les règles négociées sont régulièrement remises en cause au détriment des agents, notamment à travers les règles d'affectation des lauréats des concours et

de la fusion de RAN.

Le directeur général a programmé la destruction des règles de mutation en vigueur à la DGFiP pour les agents de catégorie A,B et C :

-allongement du délai de séjour de 1 à 2 ans entre deux mutations, sauf situations de rapprochement familial;
-suppression du mouvement de mutation complémentaire pour la catégorie C.
-remise en cause de l'affectation RAN/missions/structures dès le mouvement national qui relèverait d'un mouvement local: En clair, c'est l'affectation au département pour tout le monde !
-l'allongement du délai de séjour à 3 ans en 1ère affectation et lors de promotions dans une autre catégorie, sauf situations de rapprochement familial.

Cette année, 14 directions préfigurent l'affectation nationale au département qui sera généralisée en 2020.

Au final, c'est le droit à une affectation géographique et fonctionnelle fine dès le mouvement national et le droit à mutation pour convenance personnelle qui sont remis en cause par l'administration.

Le but est clair et, Bruno Parent ne se prive pas de l'affirmer «freiner la rotation excessive des agents, qui nuit au bon fonctionnement des services» et donner la main aux directeurs locaux pour affecter les agents en fonction de leurs besoins...

La CGT Finances Publiques condamne ces reculs et exige que l'administration retire sa réforme.

L'administration a réintroduit le profilage pour pourvoir les postes hors métropole, système totalement opaque qui remet en cause la règle de l'ancienneté. Nous le condamnons fortement.

Est-ce que cette année encore, l'Administration remettra en cause le système de mutations liées entre catégorie ?

Pour la CGT FiP, l'Administration doit se mettre en capacité, comme par le passé, d'examiner la demande de ces collègues et de prononcer leur mutation quand la situation de l'emploi le permet.

<u>Le temps de préparation</u>

Pour cette CAP de mutation, le temps de préparation est passé de 8 jours en 2016 à 2 jours cette année ! !

Dans ces conditions, comment informer les agents du projet de mutation, analyser le mouvement, répondre aux questions des collègues et préparer les dossiers qui nous sont confiés…Cela relève de l'impossible ! !

Les élus de la CGT Finances Publiques, condamnent ce recul et exigent le retour à un temps de consultation leur permettant de contrôler que l'Administration respecte les règles qu'elle a fixées et de préparer la défense des dossiers que les agents leur ont confiés.

Le mouvement de mutation

Le projet de mouvement de mutation qui vient d'être publié sur Ulysse fait ressortir un déficit de 2618 agents en catégorie C : soit 1833 en province et 785 en région Île-de-France.

Toutes les directions sont en sous-effectif(sauf la Corrèze, la Dirco SO et la Haute Marne) ! Certains sous effectifs deviennet abyssaux : -126 dans les Bouches du Rhône, -41 dans la Haute Garonne, -61 dans l'Hérault,-135 dans le Rhone, -185 dans les Hauts de Seine, -122 en Seine Saint Denis. La liste n'est pas exhaustive. Comment faire fonctionner les services dans ces Conditions?

L'appel de 1399 lauréats des concours internes et externes de catégorie C ne viendra pas combler les 2618 postes laissés vacants par l'Administration!

106 rapprochements sont en attente dans la grande majorité sur des départements en sous-effectif: Vosges, Pas de Calais , Aube, Ardennes...

Est-ce à dire que la situation de l'emploi est figée, qu'il n'y aura pas d'appel à une liste complémentaire?

On peut le craindre au vu des chiffres de suppressions d'emplois qui circulent et des projets de géographie revisitée annoncés...

Pour leur part, les élus de la CAP Nationales de catégorie C exigent que les collègues soient mutés dés lors que le département d'arrivée est déficitaire.
L'appel immédiat de la totalité de la liste complémentaire du concours de catégorie C pour combler les vacances d'emplois.

La CGT Finances Publiques n'accepte pas les reculs en matière de droits et garanties des agents.

Les représentants des personnels de la CGT ne se résigneront pas à acter les décisions de l'Administration qui remettent en cause la défense des agents en CAP Nationale.

C'est pourquoi, nous interviendrons durant la CAP de mutation, pour tous les agents qui nous ont confiés leur demande.